



SNUDI FO 63

SYNDICAT NATIONAL UNIFIÉ DES DIRECTEURS, INSTITUTEURS, PROFESSEURS DES ÉCOLES, AESH ET
PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

FORCE OUVRIÈRE DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

38 rue RAYNAUD

63 000 CLERMONT FERRAND

Mail : fo.snudi63@gmail.com

06.88.75.67.15

Clermont Ferrand, le 13 février 2025

A Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Puy de Dôme,

Objet : demande d'annulation de la demande de justification pour les demandes de temps partiel sur autorisation

Monsieur le Directeur Académique,

Lors du CSA départemental du Puy de Dôme du mercredi 12 février 2025, vous annoncez que les temps partiels sur autorisation seraient désormais soumis à une appréciation de votre part pour leur acceptation.

Cette décision qui tombe comme un couperet, après publication de la circulaire, est une nouvelle attaque contre les acquis des personnels du 1^{er} degré dans le département du Puy de Dôme. Avec sa fédération, le SNUDI-FO 63 vous demande de revenir sur cette décision. Toutes les demandes de temps partiel que vous avez reçues doivent être acceptées et cela sans aucune justification à fournir.

Les personnels font le choix de diminuer leur temps de travail et leur rémunération : cela ne doit pas être remis en cause. Nous ne l'accepterons pas, et saurons nous organiser avec les collègues pour que cet acquis perdure.

Vous justifiez à ce titre pouvoir récupérer des jours avec les collègues qui passeraient ainsi sur une quotité de travail supérieure. C'est ainsi que la politique d'austérité et le manque de postes alloués au département du Puy de Dôme par le Gouvernement de M. Bayrou et de Mme Borne se décline : remettre en cause un acquis des personnels sur l'autorisation de travailler à temps partiel et le conditionner au bon vouloir de l'Administration et selon des critères opaques.

Nous vous demandons donc de revenir sur votre décision d'exiger un motif pour toutes les demandes de temps partiels sur autorisation.

En tout état de cause, de nombreux collègues nous ont sollicité sur le fait que leurs demandes de temps partiel a déjà été adressées aux services sans forcément de motivation comme cela leur était possible les années précédentes. Nous vous demandons de répondre favorablement à toutes ces demandes.

Restant disponible pour toutes informations que vous souhaiteriez nous communiquer, ou de tout élément complémentaire que vous souhaiteriez recevoir, et étant certain que vous saurez prendre en compte ces éléments pour reconsidérer votre décision qui tombe comme un couperet, je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur Académique, ma considération respectueuse.

Nicolas DUQUERROY, Secrétaire départemental du SNUDI FO 63